

Une méthode pour apprendre (plus facilement) à lire

Lorsqu'on parle d'améliorer l'accessibilité des personnes présentant un handicap, on pense généralement à leur mobilité et à leur permettre d'accéder plus facilement aux bâtiments publics.



Le groupe de travail. (Photo Etienne Clément).

Dans un souci de complémentarité, c'est une toute autre démarche qu'ont engagée depuis un an les services et les établissements de l'ADASMS de Puellefontier, puisqu'il s'agit de rendre plus facilement accessibles les informations et les documents qui sont produits par l'institution. Grâce à une formation dispensée par l'Unapei (Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales, et de leurs amis), un groupe composé de professionnels et d'usagers s'est initié à la méthode "Facile à lire et à comprendre" qui permet de traduire ou d'éditer des textes selon des règles établies à l'échelle européenne.

Mieux comprendre pour mieux participer

« Cette méthode s'intéresse à la fois à la forme de l'écrit c'est-à-dire à la taille des lettres, aux polices préconisées, les mots employés ou encore à la longueur des phrases, mais également au contenu », précise Etienne Clément, chef de service qui pilote le groupe technique constitué pour assurer et suivre la mise en place de cette démarche sur

l'ensemble de l'institution. A cet effet, le groupe vient d'éditer un petit guide à usage interne qui reprend les règles de base pour réaliser ou traduire des documents destinés à l'usage des personnes accompagnées. « Cela peut être aussi bien une recette de cuisine, un manuel expliquant l'utilisation d'une machine ou encore une brochure détaillant le fonctionnement d'un service public. » Afin de vérifier et de valider si le texte produit est bien écrit, facile à lire et à comprendre, les personnes déficientes sont obligatoirement impliquées dans ce travail. « Même si je sais lire, il y a des documents que j'ai du mal à comprendre », explique Jean-Luc, travailleur de l'Esat, qui participe assidûment à ce groupe de travail : « Ça permet de mieux expliquer aux gens », poursuit-il. En améliorant ainsi la compréhension des informations qui leur sont destinées, cette méthode vise à favoriser le choix et la prise de décision des personnes présentant un handicap, pour leur permettre de s'assumer seul et de vivre, comme tout un chacun, sa citoyenneté.